PROJET ÉDUCATIF - 2019-2022

École Notre-Dame-de-la-Sagesse

Table des matières

1. But et définition du projet éducatif

2. Encadrements légaux

3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite

7. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

8. Transmission et diffusion du projet éducatif

9. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

10. Reddition de compte du projet éducatif

1. But et définition du projet éducatif

Notre projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves.

Il a été élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent notre école ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation.

Résultant d'un consensus, il a fait appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

2. Encadrements légaux

Notre projet éducatif repose sur les éléments suivants de la loi sur l'instruction publique qui sont présentés dans ce document :

- la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre
- les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
- les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
- les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
- la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.

Le projet éducatif a été adopté par le conseil d'établissement et transmis à la commission scolaire selon l'échéancier fixé par celle-ci et dans le respect des dispositions de la loi sur l'instruction publique.

3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Notre école a choisi une approche collaborative dans le processus d'élaboration du projet éducatif. Cette approche a permis de mettre à contribution les compétences des différents acteurs engagés. Ceci aura aussi favorisé l'émergence d'une vision partagée et collective.

Membres du comité pilotage- projet éducatif

- Véronique Gagné, enseignant
- Josiane Manelli, enseignante
- Pascal Marcoux, membre parent CEE
- Chantal Reid, enseignante
- Christine Filiatrault, directrice

4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Notre école a retenu différentes modalités de consultation tout au long du processus d'élaboration et de rédaction du projet éducatif dont les suivantes :

- Conseil étudiant
- Conseil d'établissement
- Sondage aux parents
- Assemblée générale des enseignants

5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

Sachant que la connaissance du contexte constitue la pierre angulaire sur laquelle s'appuie la démarche d'élaboration du projet éducatif; l'établissement a réalisé une analyse de son environnement interne et externe. Elle a procédé à une collecte de données quantitatives sur la performance des élèves au plan des apprentissages et des comportements.

De plus, les consultations menées auprès des groupes concernés sont venues enrichir cette analyse par des données plus qualitatives telles que les préoccupations de la communauté.

Environnement interne :

Organisation scolaire

L'école Notre-Dame-de-la Sagesse se situe au cœur des Laurentides à Sainte-Agathe-des-Monts. Elle accueille près de 220 élèves dont 36% des élèves proviennent de la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard. Ces élèves se partagent comme suit : deux groupes au préscolaire, dont un groupe de maternelle 4-5 ans, et 8 groupes au primaire régulier, dont une classe multi (1re et 2e année) et une classe multi (5e et 6e année). Les données recueillies en novembre 2018 démontrent que 44 élèves allant du préscolaire à la sixième année ont un plan d'intervention.

L'école reçoit également 4 classes régionales, soit 31 élèves provenant de l'ensemble de notre grand territoire de la commission scolaire, soit de Saint-Sauveur à Labelle. Tous les élèves de ces classes ont un plan d'intervention. Ces enfants ont soit un trouble du spectre de l'autisme (TSA), une déficience intellectuelle moyenne ou une trisomie. Ils travaillent avec certaines composantes de l'approche TEACCH, ainsi que le programme CAPS. Cette approche vise principalement à développer la communication, l'autonomie et la socialisation tout en tenant compte des forces des élèves et en respectant leur progression en lien avec les apprentissages.

Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation - données au Profileur en date 28 février 2019 - Comportements les plus fréquemment observés :

- Refus de suivre les consignes
- Réagit en frappant
- Refus de collaborer

Les quatre interventions privilégiées sont les suivantes :

- Référence TES
- Contacter les parents
- Avertissement verbal
- Modelage par les pairs

Les moments de la journée jugés plus vulnérables :

- Sur le temps de classe
- Lors des récréations
- Lors des transitions

Selon un sondage réalisé auprès des parents de l'école en fin 2018 :

- 25% de nos parents croient que les élèves ne sont pas en sécurité sur la cour d'école et considèrent que le nombre de surveillants est insuffisant.
- 90% des parents considèrent que les autres endroits de l'école sont sécuritaires.
- 94% considèrent que le départ est fait de façon sécuritaire à la fin des classes.
- 35% des parents nomment ne pas être informés lorsque leur enfant est impliqué dans un évènement violent.
- Selon les parents, 58% des élèves ont été victimes de violence physique, verbale ou d'intimidation au cours de l'année scolaire 2017-2018
- Les parents mentionnent à 22% que leur enfant est l'auteur de violence à l'école.

Portrait des résultats :

Taux de réussite de 4e année à l'épreuve d'écriture 17-18 : **80 %**
Objectif : 85 %

Les zones de vulnérabilité :

- Le taux d'absentéisme (novembre 2018) de la clientèle de première à sixième année est de 14% (cible : plus de 8 jours d'absence pour la première étape).
- La gestion des comportements en classe et sur la cour (voir plan de lutte)
- Les attentes et exigences harmonisées des enseignants sur le plan des comportements attendus des élèves
- La mise en place d'activités préventives sur le plan la gestion comportementale
- L'arrimage pédagogique d'un niveau à l'autre
- La mise en place et l'intégration des mesures de soutien technologiques en salle de classe
- La relation et la collaboration école-famille
- La stabilité du personnel enseignant et de soutien
- Insertion du nouveau personnel vs organisation scolaire et philosophie de l'école
- Responsabiliser et diriger les parents vers l'aide dont ils ont besoin (frais scolaire, cahiers, aide alimentaire ou vestimentaire)
- Le nombre de comités et le temps accordé pour la libération de chacun (surtout en début d'année)

Les actions porteuses dans le milieu :

- Le SCP
- Le Co-enseignement
- L'ajout d'une orthopédagogue à 100% par le biais de mesures dédiées (Vérifier le %, Catherine Arcand ne semble pas certaine qu'ils sont bons)
- L'ajout d'un 20% de soutien aux élèves et aux enseignants en lien avec les mesures d'aide technologique
- Les services complémentaires des professionnels : TES, psychoéducatrice (2 journée semaine), intervenante en langage (1 journée), ergothérapeute
- L'ajout de temps TES
- L'organisation du dîner sur deux horaires distincts
- Les activités midis encadrées (SDG et enseignants d'éducation physique)
- Le projet « Offre d'emploi » pour les élèves du 3e cycle
- Le conseil d'élèves pour les élèves de 4e à 6e année
- La mise en place prochaine des « Anges de la cour » pour les élèves de 4e à 6e année
- Participation aux tournois sportifs, concours littéraires et de sciences
- Mentorat pour les nouveaux membres du personnel

Les besoins des élèves :

- Soutenir plus efficacement les élèves ayant des difficultés langagières au préscolaire et 1er cycle
- Lorsque possible poursuivre le service en 2e et 3e années pour les élèves ayant des difficultés persistantes
- Soutenir plus efficacement les élèves ayant des difficultés comportementales
- Développer chez les élèves un sentiment d'appartenance positif face à leur école
- Réduire le « summergap » pour nos élèves vulnérables sur le plan académique
- Développer un service d'aide ou de soutien pour les élèves ayant des difficultés de l'ordre de la santé mentale (prévention et action)

Le projet cirque

Depuis 9 ans, l'école propose aux élèves des activités dans le cadre du projet cirque. Les élèves développent des habiletés en lien avec la jonglerie, les habiletés d'équilibre, de souplesse, d'agilité et se vit auprès de l'ensemble des élèves du régulier. Certains élèves des classes régionales sont intégrés au sein du projet. Les activités se vivent généralement entre les mois de mars et mai de chaque année et se conclue par un spectacle à grand déploiement au Patriote.

Environnement externe :

IMSE : Nos élèves proviennent principalement de milieux défavorisés et l'école se situe à 9/10 sur l'échelle de dé favorisation selon les données du ministère.

Clientèle des classes régionales : Selon les données recueillies en mars 2018, 37% des élèves provenant des classes régionales sont suivis par le Florès (certains dossiers présentement en attente) et 14% des élèves sont en suivi avec la Protection de la jeunesse.

Classes régulières
Au sein de nos 10 classes régulières, il apparaît que 11% des élèves sont en suivi auprès de la Protection de la jeunesse. Les élèves bénéficient également des services offerts par le CISSS, par le centre de réadaptation Le Bouclier ainsi que le Centre de pédiatre sociale (nouveau service).

Les P'tits déjeuners à l'école
Les Petits Déjeuners sont mis en place depuis plusieurs années grâce à la Fondation Les p'tits déjeuners. En plus de fournir de la nourriture aux enfants défavorisés, un service de dépannage « collation » est également offert aux enfants grâce au soutien de l'épicier local IGA.

6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite

La période couverte par ce projet éducatif est harmonisée avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire – article 37,1 LIP.
Les orientations et les objectifs du projet éducatif tiennent comptent du plan d'engagement vers la réussite – articles 37 et 74 LIP.

7. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

Les orientations et les objectifs du projet éducatif ont été retenus dans le but d'améliorer la réussite des élèves. Ils découlent de l'analyse du milieu, des besoins de la clientèle, des attentes de la communauté et du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

Notre école a choisi d'appuyer son projet éducatif sur le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire en y intégrant des orientations et des objectifs communs tout en respectant l'analyse du milieu. Ce faisant, elle a choisi des cibles et des indicateurs qui lui sont propres. Elle a aussi retenu les objectifs prescriptifs ministériels.

8. Transmission et diffusion du projet éducatif

Avant sa transmission et sa diffusion, le comité de pilotage a procédé à une dernière lecture du projet éducatif. Ceci permettant à la direction de l'établissement de s'assurer que le projet est conforme aux discussions et aux décisions qui ont été prises avant son adoption.

Après son adoption par le conseil d'établissement à la séance du **27 mars 2019** ; le projet éducatif a été transmis à la commission scolaire le **9 avril 2019**. Cette dernière dispose d'un délai de 60 à 90 jours pour demander que soient apportées des modifications. Elle peut aussi convenir d'un autre délai avec le conseil d'établissement.

Le conseil d'établissement s'assurera de la publication et de la diffusion du projet éducatif auprès de la communauté

9. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

Dans le but d'actualiser le projet éducatif et d'atteindre les résultats attendus, l'équipe-école a convenu de moyens qui ont été approuvés par la direction de l'établissement. La loi sur l'instruction publique n'exige pas que les moyens soient inscrits dans le projet éducatif. Ainsi les moyens pourront être ajustés en fonction des résultats obtenus et sans pour autant modifier les orientations et les objectifs du projet éducatif.

Les moyens n'ont pas à être approuvés par les membres du conseil d'établissement ou les partenaires externes. Cependant et afin de maintenir leur engagement et leur collaboration, la direction de l'établissement veillera à les tenir informés.

Les moyens que nous avons retenus s'inscrivent dans :

- les pratiques éducatives du milieu;
- les pratiques éducatives de la commission scolaire ;
- les résultats des recherches et des expériences ;
- les politiques et les encadrements de la commission scolaire;
- les politiques et les encadrements du MEES.

Des outils de gestion, de monitorage et un plan d'action seront nos sources d'informations nécessaires au suivi et à l'efficacité des moyens mis en place.
Au besoin, les moyens pourront être adaptés selon les ressources financières, les ressources humaines et les résultats obtenus.
Au terme de la période couverte par le projet éducatif, il sera nécessaire d'entreprendre les travaux qui conduiront au renouvellement de celui-ci.

10. Reddition de comptes du projet éducatif

L'évaluation du projet éducatif est une occasion de partager les pratiques innovantes porteuses de succès. Par son conseil d'établissement, l'école transmettra l'information à la communauté éducative sur les choix effectués et les résultats obtenus (LIP articles 75 et 109.1) avec le souci de présenter une information dans un langage accessible.

Le cœur de notre école , nos élèves !

DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES ÉLÈVES

Des milieux inclusifs et porteurs de réussite : INTERVENTION PRÉCOCE, DIVERSITÉ et ÉQUITÉ ,ENRICHISSEMENT , MILIEU BIENVEILLANT, COMPÉTENCES du 21e SIÈCLE

Orientation PEVR ET OU ÉCOLE	Objectif	Situation de départ Données LUMIX Données PROFILEUR Données DÉPISTÔT Données qualitatives	Indicateur	Cible	Outils de référence	Échéancier	Mécanisme de suivi
PEVR **Offrir les conditions propices pour une rentrée scolaire réussie**	Porter à 75 % la proportion des enfants qui entreprennent leur parcours primaire sans présenter de facteur de vulnérabilité dans 4 des 5 domaines du développement global de l'enfant.	Grille dépistôt	Le nombre d'enfant ayant 1 zone et plus en vulnérabilité	75 % des enfants entreprendront leur première année sans présenter de facteur de vulnérabilité dans 4 des 5 domaines du développement global de l'enfant.	PEVR Stratégie 0-8 ans Politique réussite éducative	2021	Carrefour de services, Caps et rencontre d'arrimage
PEVR **Assurer des services adaptés à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires**	Promouvoir et soutenir les initiatives qui permettront aux élèves du primaire d'être physiquement actifs 60 minutes par jour.	30 minutes	Le nombre d'initiatives engendrant l'activité physique	60 minutes par jour	PEVR	2019	Comité consultatif (via Assemblée générale)
	Porter à 85 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année.	80%	Taux de réussite à l'épreuve MEES d'écriture de la 4e année du primaire	85% (des élèves qui ont 60% et plus)	PEVR	2022	Carrefour de services, Caps et rencontre d'arrimage

Le cœur de notre école, nos élèves !

DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL DES ÉLÈVES
Des milieux inclusifs et porteurs de réussite – INTERVENTION PRÉCOCE, DIVERSITÉ et ÉQUITÉ ,ENRICHISSEMENT , MILIEU BIENVEILLANT, COMPÉTENCES du 21e SIÈCLE

Orientation PEVR ET OU ÉCOLE	Objectif	Situation de départ Données LUMIX Données PROFILEUR Données DÉPISTÔT Données qualitatives	Indicateur	Cible	Outils de référence	Échéancier	Mécanisme de suivi
PEVR **Offrir des parcours enrichissants et diversifiés**	Maintenir un milieu de vie sain, sécuritaire et bienveillant	Profileur	Actualisation de plan de lutte	Diminution des incidents de violence et d'intimidation déclarés	PEVR	2019	Collection des incidents par le biais du Profileur